

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 25725

présenté par  
M. Dufrègne  
-----**ARTICLE PREMIER**

À la première phrase de l'alinéa 6, après les mots :

« d'enfants, »

insérer les mots :

« par la prise en compte des périodes d'études et de formation ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à rappeler l'importance de la prise en compte des périodes d'études et de formation au sein de notre système de retraite en l'inscrivant directement dans les objectifs que le Gouvernement entend assigner à ce dernier.